ALERTE OPÉRATIONNELLE

Identification des bureaux de change à risque plus élevé dans le territoire auquel Daech a accès en Irak

Numéro de référence : FINTRAC-2016-OA004
Date : Le 21 décembre 2016

Les Alertes opérationnelles contiennent des indicateurs d'opérations financières douteuses et des facteurs de risque élevé à jour liés à des méthodes précises de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes qui revêtent une certaine importance, soit parce qu'elles sont nouvelles, qu'elles refont surface ou qu'elles présentent un défi particulier dans le cas de méthodes qui existent depuis longtemps.

Diffusion : À toutes les entités déclarantes qui offrent des services de virements électroniques de fonds.

Contexte

La présente Alerte opérationnelle a pour but de fournir aux entités déclarantes canadiennes assujetties à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) un éclairage précis sur une menace de financement des activités terroristes particulière émanant de l'organisation terroriste appelée « Daech »[1]. Les facteurs de risque présentés dans la présente Alerte opérationnelle sont pour la plupart liés à des régions géographiques présentant un risque élevé et à des services d'opérations financières et des modes de prestation en lien avec ces régions.

En décembre 2015, CANAFE a publié un avis[2] soulignant les déclarations du Groupe d'action financière sur les risques de financement du terrorisme liés à Daech. Les avis de CANAFE sur les risques de financement du terrorisme liés à Daech et au financement du terrorisme mettent en évidence le fait que les opérations financières, réelles ou tentées, en provenance ou à destination des territoires dominés par Daech et des régions avoisinantes auxquelles il a accès constituent un risque élevé[3].

[1] Aussi connu sous les noms suivants : État islamique d'Irak et d'al-Cham (EIIC), État islamique en Irak et en Syrie (EIIS), État islamique (EI), al-Dawlat al-eslamiyya fil Irak wal Cham et État islamique en Irak et au Levant (EIIL). Pour de plus amples informations sur le financement de Daech, se reporter au rapport du Groupe d'action financière (GAFI) sur Daech de 2015, auquel CANAFE a contribué : http://www.fatf-gafi.org/fr/documents/documents/financing-of-terrorist-organisation-isil.html.
[2] Canada. CANAFE. « Avis de CANAFE. » http://www.canafe.gc.ca/new-neuf/avs/2015-12-07-fra.asp. Le 7 décembre 2015.
[3] Malgré les interventions militaires des forces de la coalition contre Daech et les activités militaires du gouvernement de l'Irak, le nombre de territoires « dominés par Daech » augmente. En général, les territoires dominés par Daech sont situés dans les parties centrale et orientale de la Syrie et dans certaines régions des provinces d'Al-Anbar et de Karbala en Irak et dans le nord-est de l'Irak (y compris la grande ville de Mossoul que les forces de sécurité irakiennes tentent actuellement de reprendre dans une offensive militaire). Les régions qui suscitent beaucoup d'inquiétudes à « proximité » du territoire contrôlé par Daech sont la région frontalière syro-turque (en particulier entre Kilis, Gaziantep et Sanliurfa) et les régions à la frontière de la Syrie et de l'Irak avec la Jordanie.

Identification des intermédiaires financiers d'Irak à risque élevé

Les entités figurant à l'annexe A, signalées comme étant des intermédiaires financiers étrangers présentant un risque plus élevé, ont été identifiées grâce aux mesures prises par le gouvernement de l'Irak dans le cadre de ses efforts soutenus pour lutter contre le financement de Daech. En décembre 2015, la Banque centrale d'Irak a pris des mesures pour réduire le risque que Daech utilise le système financier irakien à mauvais escient. Ces mesures ont aidé à réduire le nombre de possibilités génératrices de revenus à la disposition de Daech[4]. Pour ce faire, la Banque centrale d'Irak a interdit à plus de 120 bureaux de change irakiens (situés dans le territoire contrôlé par Daech ou à proximité de celui-ci) de participer aux « ventes aux enchères de devises »[5] qu'elle dirige afin de les empêcher d'avoir accès à des dollars américains dans le cadre de leurs activités puisque Daech impose un frais sur les opérations de change qui se déroulent dans le territoire qu'il domine. En mars 2016, la Banque centrale d'Irak a publié une version anglaise de la liste des bureaux de change qu'elle a bannis des ventes aux enchères de devises qu'elle dirige (la liste avait auparavant été publiée uniquement en arabe)[6]. La liste[7], qui est reproduite à l'annexe A, est à la base de la présente Alerte opérationnelle.

Directives opérationnelles

La présente Alerte opérationnell*e* contient des directives précises à l'intention des entités déclarantes canadiennes sur des entités financières étrangères désignées (mentionnées à l'annexe A) par l'entremise desquelles le système financier canadien risque d'être utilisé pour financer des activités terroristes liées à Daech. Les entités déclarantes doivent considérer ces entités étrangères comme présentant un risque élevé et transmettre des déclarations d'opérations douteuses ou des déclarations de tentative d'opérations douteuses lorsqu'elles traitent des opérations en lien avec les entités figurant à l'annexe A et qu'elles ont des motifs raisonnables de soupçonner que ces opérations sont liées au financement du terrorisme[8].

---

[4] Les activités de financement du terrorisme de Daech visent pour l'heure l'« imposition d'une taxe » aux communautés dans les régions qu'il contrôle, la vente de pétrole et d'autres marchandises (p. ex. blé, phosphates et minéraux), la vente de biens volés, les enlèvements contre rançon et, selon les dires, la participation au trafic d'antiquités.

[5] La Banque centrale d'Irak utilise les ventes aux enchères de devises comme mécanisme pour contrôler la mise en circulation de dollars américains dans l'économie irakienne, qui repose en grande partie sur des espèces.

[6] Irak. Banque centrale d'Irak. « Nouvelles et annonces. » http://www.cbi.iq/index.php?pid=NewsAnnoucements (anglais seulement). Le 16 décembre 2015.

[7] CANAFE n'a pas effectué la traduction de l'arabe vers l'anglais. Il n'est donc pas responsable des erreurs ou des omissions découlant de la traduction du document original en arabe. La traduction en français a été effectuée à partir de la version anglaise.

[8] Le Groupe d'action financière ne considère pas encore l'Irak comme un « pays présentant un risque élevé et non coopératif », mais on fait remarquer qu'il s'agit d'un « pays surveillé » dont les programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes comportent des lacunes stratégiques.

En plus de l'information qu'il a fournie dans ses avis publics[9] et de l'information communiquée par le Bureau du surintendant des institutions financières[10] au sujet des risques liés aux opérations financières, réelles ou tentées, en provenance ou à destination de territoires contrôlés par Daech et des pays avoisinants, CANAFE a aussi transmis de l'information aux entités déclarantes qu'elles devraient prendre en considération pour repérer les opérations douteuses ou les biens de groupes terroristes en lien avec le financement du terrorisme. CANAFE réitère l'importance de ces directives en ce qui a trait aux entités figurant à l'annexe A pour les opérations qui ont eu lieu depuis l'expansion territoriale de Daech en juin 2014. Les entités déclarantes sont invitées à faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des clients impliqués dans des opérations financières, réelles ou tentées, liées à l'une ou l'autre des entités figurant à l'annexe A.

CANAFE rappelle aux entités déclarantes assujetties à la *Loi* et aux règlements connexes qu'elles sont tenues[11] de transmettre des déclarations d'opérations douteuses et des déclarations de tentatives d'opérations douteuses si elles ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération, réelle ou tentée, est liée à une infraction de financement des activités terroristes (ou de blanchiment d'argent)[12].

Daech a été inscrit à la liste des entités terroristes établie en vertu du *Code criminel*[13]. Par conséquent, CANAFE rappelle aussi à toute entité déclarante assujettie à la *Loi* et aux règlements connexes qu'elle est tenue[14] de transmettre sans tarder à CANAFE une déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste :

- si elle est au courant de l'existence de biens[15] qui sont en sa possession ou à sa disposition et qui, à sa connaissance, appartiennent à un groupe terroriste, ou qui sont à sa disposition, directement ou non;
- si elle a des renseignements sur une opération, réelle ou projetée, mettant en cause les biens susmentionnés.

---

[9] Canada. CANAFE. « Avis de CANAFE. » http://www.canafe.gc.ca/new-neuf/avs/2015-12-07-fra.asp. Le 7 décembre 2015.
[10] Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a appuyé l'avis de CANAFE et a enjoint les institutions financières fédérales (IFF) de considérer les opérations en provenance ou à destination des territoires sous l'emprise de Daech et des pays avoisinants, comme présentant un risque élevé et de faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des clients et des bénéficiaires impliqués dans de telles opérations. Canada. BSIF. « Avis du BSIF. » http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/2014-11-12-FATFGAFI-IR.pdf. Le 12 novembre 2014.
[11] En vertu de l'article 7 de la *Loi*.
[12] Canada. CANAFE. « Ligne directrice 2 : Opérations douteuses. » http://www.fintrac-canafe.gc.ca/publications/guide/Guide2/2-fra.asp. Décembre 2008.
[13] Canada. Sécurité publique Canada. « Entités inscrites actuellement. » http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrt/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crrnt-lstd-ntts-fr.aspx. Le 2 décembre 2015.
[14] En vertu du paragraphe 7.1 (1) de la *Loi*.
[15] Un bien s'entend de tout type de biens réels ou personnels, y compris l'argent, et de tout acte ou instrument accordant un titre ou un droit à un bien, ou donnant droit à de l'argent ou à des marchandises. Une déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste comprend les renseignements sur les biens ainsi que toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Veuillez inscrire « **Alerte opérationnelle** » et le **numéro de référence** dans l'objet de votre communication avec CANAFE et dans les déclarations d'opérations douteuses (DOD) et les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste (DBGT) connexes à transmettre à CANAFE :

- **Par courriel** : guidelines-lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca
- **Par télécopieur** : 613-943-7931
- **Par la poste** : CANAFE, 234, avenue Laurier Ouest, 24e étage, Ottawa (Ontario), K1P 1H7, Canada
- **Téléphone** : 1-866-346-8722 (sans frais)

Annexe A

Bureaux de change irakiens à qui la Banque centrale d'Irak a interdit de participer aux ventes aux enchères de monnaies américaines qu'elle dirige

(Selon l'ordre alphabétique des noms.)

Nom du bureau de change *(nom selon la traduction en anglais)*	**Province d'Irak**[16]	**Ville d'Irak**	**Adresse irakienne** *(traduite de l'anglais)*
Afaq Al Moelam	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / Qaim / près de la mosquée Al-Qaim Al-Kabir
Afaq Al-Mustaqbal	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Université de Mossoul / près de la mosquée Ahmed Ismaïl
Al Ahram	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul/Bab Al-Saray / près de la mosquée Al-Basha
Al Aimen	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar / Hît / marché Al-Qadim / près de la mosquée Al-Sharqi
Al Akhyar	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / marché Al-Nabi Younis
Al Alwan	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Sinjar / marché Al-Borsa
Al Amel	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Toob / immeuble Shireen Asal
Al Anbar	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / route principale / près de la Banque Rasheed
Al Arabia	Al-Anbar	Al-Walid	Al-Anbar / port frontalier Tanaf (port Al-Walid)
Al Ardh Al Jadida	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / Qaim / quartier Al-Anduls / section 41 / immeuble Al-Nheira/ Appartement n° 4

[16] En Irak, les « provinces » sont appelées « gouvernorats ». Pour faciliter la tâche des entités déclarantes canadiennes, le tableau contient les termes géographiques les plus communément utilisés ».

Al Asdiqa'	Bagdad	Al-Baya	Bagdad / Al-Baya / en face de la rue 20
Al Badya	Al-Anbar	Ar-Rutbah	Al-Anbar / Ar-Rutbah / rue principale / immeuble Al-Shawwaf
Al Baidha'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / zone Derkazliah / rue principale
Al Ba'n	Bagdad	Al-Mansour	Bagdad / Al-Mansour / section 603 / rue 14 / numéro du bureau 20 / immeuble numéro 5 / numéro du bureau 20/1
Al Bareh	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya 11/238/305 / numéro du bureau 1
Al Belal	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Corniche / immeuble Shireen Asal
Al Bera'	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / rue principale
Al Darej	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar / Rawa / numéro de concession 7/1320 / section ou district 44
Al Dhabiya	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté gauche / quartier Al-Jazair / en face de la station d'essence
Al Dhuha	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / district Al-Qaim / route principale / en face de la mosquée Al-Kabir / bureau 122/33/31
Al Doea'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté gauche / rue Al-Derkazliah
Al Donia	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya / section 41 / Kurat Quz / numéro de la propriété 302/526
Al Eftekhar	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar/ Hît / Al-Baghdady / près du bureau de police Al-Baghdady / numéro de la propriété 148/136 / section 47
Al Erubah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Sinjar / zone Al-Borsa
Al Fajr	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar / Hît / marché Al-Qadim
Al Fateh	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Corniche
Al Ghaith	Al-Anbar	Fallouja	Anbar / Fallouja / Al-Aamiriyah / complexe d'habitation Al-Ikha / marché du centre-ville / près de la Banque Rasheed
Al Ghanim	Ninive	Mossoul	Ninive / Bab Al-Saray / Khan Maqsous

Al Haq Al Yaqin	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Corniche / près de Kaisariyat Sabahi Bzar
Al Hassan	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / section Al-Sheikh Omar
Al Hedba'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya / quartier Al-Muhandiseen
Al Hjood	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar/ Hît / rue Al-Jary / numéro de propriété 50/2 / section 61
Al Huroot	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / District 42 Ouest Ninive / numéro de concession 13/16 / numéro du bureau 16/4/252
Al Jamiea	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Fleifel / Zone libre
Al Joraan	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / section 102 / voie 28 / rue Cinema / immeuble Hamid Swaid / numéro de concession 182 / numéro de district 89
Al Kawthar	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / district Al-Qaim / section Al-Jamaheer
Al Khaima	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Corniche / marché Al-Khaymeh
Al Khalid	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Jumhoria / en face de Samir Amis / immeuble Al-Abadi
Al Khauatem	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Souq Al-Sarafeen / succursale Al-Habaleen / numéro de bureau 1/151
Al Khdra'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya / en face de Al-Iyada Al-Istisharyeh
Al Khiat	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Khan Al-Maqsous
Al Laith	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté gauche / rue Ninive
Al Maeruf	Al-Anbar	Trebil	Al-Anbar / parc frontalier à Trebil
Al Mamlaka	Saladin	Tikrit	Saladin / Tikrit / rue 40 / en face de l'école secondaire Al-Tura
Al Masad	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / 5 kilos/ près de la Direction du trafic d'Al-Anbar
Al Mashhur	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / rue Cinema / près de l'école Al-Mamoon / près de la Banque Rasheed – succursale Ramadi
Al Mazin	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Saray / Khan Maqsous

Al Mehrab	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Najafy
Al Merbed	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Mossoul Al-Jadida / rue Al-Saylo
Al Messdar	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Corniche
Al Mitha'	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / section 101 / voie 21 / rue Cinema
Al Mobde	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / rue Cinema
Al Momtaz	Kirkouk	Rue Atlas (banlieue)	Kirkouk / rue Atlas
Al Montada	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar / Hît / marché Al-Qadim / près de la mosquée Al-Sharqi
Al Mosul	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté gauche / Sanaat Al-Maeard
Al Murshed	Al-Anbar	Haditha	Al-Anbar / Hadithah / rue principale / près de la mosquée Abdoul Rahim
Al Nawaeir	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / district Al-Qaim
Al Nehaya	Ninive	Rabea	Ninive / Rabea / près de la mosquée Rabeea Al-Kabir
Al Nejud	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Mossoul Al-Jadida / rue Saylo
Al Nemoor	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté gauche / en face du stade Al-Jamiaa / groupe Al-Thaqafiya
Al Nessor	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Khan Al-Maqsous / près de la compagnie Al-Mazen
Al Nibal Al Arabia	Bagdad	Karrada	Bagdad / Al-Arasat / section 929 / voie 25/ immeuble 101
Al Qalea	Kirkouk	Kirkouk	Kirkouk/ en face du pont Al-Shuhdaa
Al Qarorah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rive droite / Al-Corniche
Al Qazah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Dawasa / près de la Banque Al-Rasheed / Mossoul 3
Al Qirsh Al Mutehidah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Zohoor / quartier Al-Jazair
Al Qirwan	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / rue Al-Qadim
Al Rawajeeb	Saladin	Tikrit	Saladin / Tikrit / rue Al-Atiba / immeuble Al-Baraka / numéro de propriété 10/6007
Al Rehma	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Toob / marché Al-Sgaer

Al Retaj	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / Ar-Rutbah / numéro de concession 48
Al Rimah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Mossoul Al-Jadida / en face de la General Company for Automative (anciennement)
Al Sa'aqh Al-Mutehidah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté droit / rue Ninive / marché Al-Sagha
Al Sahra'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya / en face de Al-Iyada Al-Istisharyeh
Al Samir	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Saray / rue Al-Corniche / marché Al-Habaleen
Al Shahba'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rive gauche / groupe Al-Thaqafiya
Al Shahed Al Asfar	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Ninive
Al Sharq Al Adna	Al-Anbar	Ar-Rutbah	Al-Anbar / Ar-Rutbah
Al Shye	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / rue principale
Al Taraqod	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Saray / rue Al-Corniche / numéro de concession 139
Al Taslim	Al-Anbar	Hît	Al-Anbar / Hît / numéro de concession 25/2214 / numéro de district 4 / Al-Maamorah Wa Jarorah
Al Tejedud	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / rue Cinema / en face de la banque Rasheed – succursale Ramadi
Al Thakerin	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / numéro de concession 472/200 / district de Ninive / numéro de propriété 150/3/525
Al Thera'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Prophet Heet
Al Ttawaf	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / rue principale / quartier Al-Rosafy / section 311 / voie 33 / immeuble 9
Al Wareq	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Corniche
Al Wesat	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Dewasah / immeuble Al-Ahram
Al Yaqoot Al Ahmar	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / rue Cinema / en face de la Banque Rasheed – succursale Ramadi
Al Yusser Al Mutehidah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Souq Al-Mosul / Bab Al-Saray

Al-Nawfal	Al-Anbar	Qaim	Al-Anbar / district Al-Qaim / quartier Al-Jamaheer
Ar Rutbah	Al-Anbar	Ar-Rutbah	Al-Anbar / Ar-Rutbah / rue principale
Ardh Al Firdoos (Al-Yassemin previously)	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Corniche
Aredh Al Sameer	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Souq Al-Noamanya / numéro de propriété 133 / district numéro 6 / numéro de bureau 315/4/923
Baba Gurgur	Kirkouk	Kirkouk	Kirkouk / chemim Bagdad / près de la mosquée Al-Noor Al-Kabir
Baider Al Khair	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / rue principale / quartier Al-Nezal
Blwdan	Saladin	Baiji	Saladin / Baiji / rue principale / en face de la cour de Baiji
Burj Al Fanar	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Rebiaa / Al-Faisalyeh / Al-Komrok
Diar Mecca	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Sinjar / Al-Borsa
Dubai Al Dualiya (Sinjar previously)	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / marché Al-Shaareen
Euyun Al Meha	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / quartier Al-Jazair / rue Al-Tal / près de la station d'essence Um Al-Rabain
Halab	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Saray / Al-Corniche / près de la mosquée Al-Basha
Hilal Al Mosul	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / rue Al-Jazair / près de la station d'essence Al-Jazair
Hilal Al-Jazira	Al-Anbar	Fallouja	Anbar / Fallouja / rue principale / immeuble Mawlood Salman
Ibn Al Furat	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / quartier Al-Jazair / en face de la boucherie Quraish / numéro de concession 86/16 / section de Ninive Nord
Janat Al Andouls	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / groupe Al-Thaqafiya / en face de l'entreprise de téléphones cellulaires Atiaf
Kirkuk	Kirkouk	Souk Al-Kabir	Kirkouk / Al-Souk Al-Kabir
Majmuaet Dimashq	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Faysalya / près de l'hôpital Al-Sadriyah
Majmuet Al Sahel	Saladin	Tikrit	Saladin / Tikrit / rue Al-Jessir

Makhool	Saladin	Baiji	Saladin/ Baiji / en face de la Banque Al-Rafidain
Nainawa	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Souk Al-Sarafeen / Khan Maqsous
Nibal Tikrit	Saladin	Tikrit	Saladin / marché Al-Borsa / derrière la cour
Rauet Al Beaj	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Al-Baaj / district 51 / Sinjar / numéro de concession 2669/1 /près de la station de police Al Baaj
Rauet Al Mina'	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / numéro de concession 248/114 / numéro du district Al-Qadhiya 40 / numéro de bureau 114/248/9/305
Sama Al Iraq	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Sinjar / zone Al-Borsa / en face de la mosquée Al-Rahmeh
Shanashil Dubai	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / quartier Al-Muthanna / numéro de concession 2/701 / section 43 / Al-Jeelah Bab Tabah
Shawa	Ninive	Mossoul	Ninive/ Mossoul / Zone libre
Ssakhra Al Iraq	Al-Anbar	Fallouja	Al-Anbar / Fallouja / numéro de rue 40 / numéro de concession 15446/9
Tadmur	Kirkouk	Rue Atlas (banlieue)	Kirkouk / rue Atlas
Tariq Al Baiarq	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / marché Al-Mossoul / numéro de propriété 794
Tebah	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Garage Nord
Um Al Rabiean	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / Bab Al-Saray / Khan Al-Maqsous / Bab Al-Jisr Al-Qadeem
Wahej Al Shams	Al-Anbar	Ramadi	Al-Anbar / Ramadi / rue Cinema / en face de la Banque Rasheed – succursale Ramadi
Zahrat Al Rabie	Ninive	Mossoul	Ninive / Mossoul / côté droit / marché Bab Al-Saray